



**HAL**  
open science

# L'espace Mont-Blanc, des espaces touristiques en quête d'un territoire

François Moullé

► **To cite this version:**

François Moullé. L'espace Mont-Blanc, des espaces touristiques en quête d'un territoire. *Tourisme et territoires*, Sep 2007, Macon, France. hal-03435328

**HAL Id: hal-03435328**

**<https://hal-univ-artois.archives-ouvertes.fr/hal-03435328>**

Submitted on 18 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **L'espace Mont-Blanc, des espaces touristiques en quête d'un territoire.**

François Moullé  
Maître de Conférences, Université d'Artois  
Laboratoire *Dynamiques des Réseaux et des Territoires*, EA n° 2468  
Mail : francois.moullé@univ-artois.fr.fr

Le Massif du Mont-Blanc est la rencontre de trois territoires nationaux. À l'échelle régionale, nous trouvons le Canton Suisse du Valais, la Région Autonome du Val d'Aoste et les départements des Savoies côté Français. Symbole mondial de l'alpinisme, le massif du Mont Blanc constitue trois espaces touristiques dont les enjeux ont de véritables points communs en matière de tourisme extensif doux. Par contre, les possibilités et les objectifs du tourisme de masse sont fondamentalement différents de part et d'autre des frontières.

La structure transfrontalière Espace Mont Blanc cherche depuis dix ans à faire converger les intérêts.

Divergences et convergences touristiques permettent de constater la juxtaposition d'espaces touristiques, complétés par un espace touristique transfrontalier aux marqueurs très spécifiques. Par ailleurs, les identités territoriales régionales sont fortes notamment l'identité chamoniarde en France, Valaisanne en Suisse et Valdotaine en Italie. Les touristes, notamment les résidants secondaires s'identifient fortement à ces identités locales même s'ils n'ont pas les mêmes intérêts que les résidants principaux, les origines de l'*Espace Mont Blanc* ont particulièrement bien souligné les antagonismes en jeu. Le territoire est défini comme l'aboutissement des liens sociaux définissant l'espace au point de créer des références identitaires communes aux acteurs sociaux.

Pouvons-nous, dans la complexité des espaces transfrontaliers, observer l'émergence de référence identitaire commune au point de parler de territoire touristique transfrontalier ? La rencontre de trois espaces touristiques n'est-elle pas un frein à toute forme de territorialisation transfrontalière ? La frontière, discontinuité de l'espace, n'est-elle pas elle-même une contradiction touristique, facteur d'attractivité comme limite à dépasser et source de divergence pour les sentiments d'appartenances ?

### **Le massif du Mont-Blanc, rencontre de trois espaces.**

Dans le domaine touristique, le Mont Blanc est particulièrement représentatif de la naissance du tourisme de Montagne. Né au XVIII<sup>ème</sup> siècle par l'arrivée de quelques aventuriers britanniques, notamment en 1741, Pocoke et Windham, dans la haute vallée de l'Arve. Chamonix, simple village de montagne va progressivement s'affirmer pour la conquête des hautes cimes notamment le Mont Maudit qui deviendra après son ascension en 1788 le Mont Blanc.

D'un tourisme d'aventure et élitiste va naître l'alpinisme, la randonnée et une approche plus contemplative de la montagne. Dans la continuité vont apparaître au début du XX<sup>ème</sup> siècle les sports d'hiver.

La logique de touristification bouleversera le simple village en station aménagée de montagne sur le modèle des stations thermales comme Saint-Gervais-les-Bains.

Les versants savoyards, valdotains et valaisans du massif du Mont-Blanc vont à la fois profiter de la mise en tourisme du massif et se différencier dans la morphologie de l'occupation touristique.

De Megève à Argentière, en passant par Saint-Gervais, les Houches et Chamonix, une véritable ceinture de tourisme intensif occupe les versants nord et ouest du massif. Le tourisme prend ici des formes urbaines complexes du fait de la longue histoire touristique. Les marqueurs touristiques révèlent chaque époque architecturale. Seule, la vallée des Contamines-Montjoie est relativement préservée par l'absence d'espace fortement urbanisé. Côté valdotain, le tourisme est plus tardif avec le développement de station comme Courmayeur au XX<sup>ème</sup> siècle. Curistes, alpinistes et randonneurs sont passés avant sans pour autant bouleverser les paysages de vallées. Le Val d'Aoste n'a pas encore terminé ses aménagements touristiques, souhaitant valoriser son patrimoine face à une vallée de Chamonix saturée. Du côté Suisse, le tourisme a une présence beaucoup plus extensive que ce soit dans la vallée du Trient ou le Val Ferret. Les grandes stations touristiques helvétiques ne sont pas ici. Les touristes pratiquent majoritairement des activités extensives douces comme la randonnée à pied, à raquettes ou à ski. Quelques remontées mécaniques sont présentes.

Les trois espaces étudiés sont structurés par des institutions fondamentalement différentes. La France, malgré deux décennies de décentralisation, est encore marquée par une culture centraliste. Les collectivités territoriales ont de plus en plus de responsabilités mais dans un cadre national structurant voir dominant. Par exemple, la décision de réouverture du tunnel du Mont-Blanc après la catastrophe de 1999<sup>1</sup>, a échappé totalement aux collectivités. Une initiative de référendum local a été immédiatement invalidée par le tribunal administratif<sup>2</sup>. Côté italien, un équilibre existe entre le pouvoir central de Rome et les régions. Pour le Val d'Aoste, le statut de Région Autonome acquis en 1948 donne au gouvernement régional des pouvoirs importants dans des domaines aussi variés que l'éducation ou l'aménagement. Seules les relations internationales sont de la compétence de Rome. Le Valais Suisse a le statut d'Etat doté de la petite personnalité juridique internationale<sup>3</sup>. Néanmoins, Berne a des pouvoirs renforcés dans certains domaines comme la protection de l'environnement. Trois constitutions, trois approches du pouvoir, trois cultures politiques se rencontrent dans le massif du Mont Blanc.

Trois territoires institutionnels se rencontrent au sommet du Mont Dolent, point triple des frontières alpines dans la partie orientale du massif du Mont Blanc. Le tourisme a construit trois espaces, fruit de l'action sociale<sup>4</sup> de l'activité touristique.

### **Le « symbole » Mont-Blanc ne transcende pas les identités territoriales frontalières.**

L'alpinisme est né dans le massif du Mont Blanc car le sommet est le symbole de la haute altitude, de l'engagement, du dépassement de soi. De montagne répulsive, le Mont Maudit, le sommet va prendre le nom de Mont Blanc, couleur de la pureté. Un mythe est né.

En 1986, le bicentenaire de sa conquête va permettre la rencontre à Chamonix d'acteurs politiques, associatifs et économiques. Les associations favorables à une protection de la nature comme les *Clubs Alpins* et *Mountain Wilderness*, vont pouvoir interpeller les acteurs politiques en leurs proposant de créer un parc international de protection du massif du Mont Blanc. Nous avons là une proposition venant de citoyens, amoureux de la montagne, pour qui

<sup>1</sup> Incendie du 24 mars 1999 qui avait provoqué la mort de 39 personnes

<sup>2</sup> Le 16 août 2001, les juges du Tribunal administratif ont invalidé le référendum local, faisant valoir que le trafic routier et les questions de police et de sécurité sont du ressort exclusif de l'Etat.

<sup>3</sup> Von Däniken F., 1992, *Les tâches de la Confédération et des Cantons dans les relations avec l'étranger*, Lugano.

<sup>4</sup> Di Méo G., 2001, p. 27

la nature relève d'abord de la sphère des loisirs que de l'économie. Les responsables politiques à l'échelle des territoires nationaux, notamment les ministres de l'environnement, vont répondre positivement à cette proposition, en 1988, en proposant une étude de faisabilité d'un parc international.

Les élus locaux des trois versants, représentant les territoires les plus proches de la vie quotidienne des montagnards vont réagir en s'opposant nettement à cette démarche. Un parc naturel est perçu comme une menace pour l'emploi local notamment en matière touristique. La protection de la nature étant potentiellement un frein au tourisme de masse.

Nous voyons bien là une opposition de perceptions des enjeux selon les acteurs, selon les échelles des territoires.

Les gouvernements nationaux vont transformer le projet avec la création d'une conférence transfrontalière espace Mont Blanc dont l'animateur principal va être à partir de 1990 le maire de Chamonix, Michel Charlet. L'objectif principal initial est de bloquer un processus de production spatiale d'un parc naturel international. La difficulté nouvelle est de donner un sens à cette rencontre transfrontalière très particulière puisque c'est l'Etat le moins décentralisé qui va avoir la représentativité la plus locale. Les communes françaises intéressées par le projet se sont réunies en syndicat intercommunal *Espace Nature Mont Blanc*, tandis que les représentants suisses et italiens sont majoritairement des représentants du canton et de la région autonome.

L'Espace Mont Blanc va devenir une formidable structure permettant des études très fines dans les domaines des transports, de l'environnement, et, bien entendu, du tourisme. Les années quatre-vingt-dix vont être marquées par une phase de connaissances et de reconnaissances mutuelles des acteurs même si d'autres coopérations plus anciennes existent comme l'association du *Triangle de l'Amitié*.

Pour autant, ce processus de convergence spatiale transfrontalière permet-il l'émergence d'un territoire transfrontalier ? Visitons les trois approches géographiques du territoire pour répondre à cette question.

Les trois dyades<sup>5</sup> permettent la juxtaposition des territoires institutionnels aux différentes échelles. Il n'existe pas de territoire institutionnel transfrontalier, dans le cas contraire nous n'aurions plus de pavage étatique mais un seul Etat. Le concept même de transfrontalier perdrait son sens.

Une enquête de 1998<sup>6</sup> permet d'affirmer que les identités locales et nationales l'emportent de loin, sur des sentiments identitaires transfrontaliers dans les Alpes occidentales. Par identité, nous entendons l'intégration d'un espace ou d'une échelle spatiale dans les sentiments d'appartenance d'un individu ou d'un groupe d'individus. Pour autant, la langue française, référence identitaire commune, ne peut pas être oubliée même si la pratique du Français en Val d'Aoste tend à diminuer dans la vie quotidienne. L'exemple de la vallée de Chamonix est intéressant car l'identité chamoniarde vient en premier. En seconde place, mais loin derrière, l'identité savoyarde puis l'identité nationale. La référence transfrontalière apparaît ensuite à travers l'idée d'une identité alpine que l'on retrouve le long des différentes frontières qui divisent l'arc alpin.

La troisième approche du territoire est peut-être plus pertinente pour l'Espace Mont Blanc. Un projet politique dont l'approche est spatialisée peut être considéré comme un projet de territoire. Ce projet étant structuré par un organe de pilotage commun aux territoires institutionnels partenaires du projet. Cela concerne donc l'*Espace Mont Blanc*. Un projet n'est pas une réalité mais une intention qui peut être suivie d'étapes de réalisation soulignant plus la logique de territorialisation en cours plus que de la réalité d'un territoire. Nous pouvons

---

<sup>5</sup> Foucher M, 1991, Fronts et frontières

<sup>6</sup> Moullé, 2003, pp. 345-368

considérer que la très grande majorité des espaces transfrontaliers politiques se situe, à des degrés divers, dans une logique de territorialisation.

Chaque territoire institutionnel utilise le patrimoine commun qu'est le sommet du Mont Blanc notamment pour valoriser l'image touristique de chaque territoire. Nous avons donc des territoires frontaliers, alors que l'idée de territoire transfrontalier n'est qu'à l'état d'embryon dans un processus long d'appropriation et donc de territorialisation. Par contre, un espace touristique transfrontalier existe.

### **L'affirmation d'un espace touristique transfrontalier.**

L'espace touristique Mont Blanc est complexe puisqu'il propose à la fois des concurrences internes fortes et de véritables complémentarités.

Les concurrences s'expriment essentiellement dans l'aspect tourisme de masse notamment entre le Val d'Aoste, la vallée de Chamonix et le secteur Megève - Saint Gervais les Bains. Les résidences hôtelières et locatives, les hôtels et les sociétés d'exploitations des équipements touristiques ont une nécessité absolue d'accueillir un nombre important de touristes. En matière de publicité, de marketing et de ventes, la concurrence est directe et même féroce. La clientèle qui s'oriente d'un côté du massif est une clientèle momentanément perdue pour les concurrents. Paradoxalement, c'est la commune de Chamonix – Mont Blanc qui a l'équation la plus difficile à résoudre avec une clientèle diversifiée aux attentes variées. Nous y trouvons des randonneurs, des alpinistes, des touristes multi-actifs en nombre croissant, et des contemplatifs, mais nous observons aussi, notamment l'été, une masse d'excursionnistes qui ne séjournent que peu de temps. Tous ces types de touristes ont bien entendu des demandes d'équipements parfois contradictoires. Cette équation est le simple reflet du succès d'un patrimoine spécifique : Le Mont Blanc. C'est Chamonix qui est géographiquement et visuellement la mieux située au pied du sommet.

En-dehors du tunnel sous le Mont Blanc, il existe une infrastructure à vocation touristique exclusive. C'est la liaison en téléphérique entre Courmayeur et Chamonix, via la pointe d'Helbronner et l'aiguille du Midi. C'est un équipement destiné aux contemplatifs avec un survol exceptionnel au-dessus des glaciers, séracs et crevasses de la vallée Blanche. En pratique, le nombre de touriste qui utilise l'équipement dans son intégralité est marginal. Le prix est un des facteurs explicatifs. Cette liaison est d'abord symbolique en tant qu'équipement véritablement transfrontalier.

Nous trouvons des complémentarités dans la forme extensive du tourisme notamment en période estivale. Les alpinistes n'hésitent pas à franchir les frontières pour faire telle ou telle ascension. Il y a véritablement un espace de l'alpinisme ignorant la discontinuité, celle-ci étant d'ailleurs assez virtuelle en haute altitude. Le symbole du sommet du Mont Blanc peut lui-même être abordé par la face italienne (haut niveau d'alpinisme) ou le versant français où se situent les voies les plus aisées.

Dans le domaine de la randonnée, nous avons un tour du Mont Blanc qui fait partie des grandes classiques du randonneur. Ce tour délimite parfaitement l'espace du massif du Mont Blanc. Les frontières ne sont plus ignorées mais au contraire utilisées pour passer d'un versant à l'autre. Les randonneurs évoluent sur un espace véritablement transfrontalier, leurs pratiques transforment un espace naturel en espace touristique. D'ailleurs, les marqueurs sont nombreux : refuges, panneaux indicateurs, balises, cairns et autres points de repère pour éviter aux néophytes de se perdre.

L'espace touristique Mont Blanc est devenu une offre commune à travers l'institution transfrontalière *Espace Mont Blanc* avec, par exemple, une signalétique unifiée, le tour du

massif en transport en commun avec un pass<sup>7</sup> en concertation avec les compagnies de transports, la publication d'un topoguide transfrontalier sur *50 sentiers à thèmes*, ou encore des événements forts comme *The North Face Ultra Trail du Tour du Mont Blanc* permettant de faire le tour du Mont-Blanc en individuel en une seule étape ! (3 pays, 163 km, dénivelé positif 8 900 m, 46 heures maximum !).

L'espace touristique défini par le cadre de l'*Espace Mont Blanc* prend son sens avec le Schéma de Développement Durable (SDD) transfrontalier dont l'enquête publique s'est terminée fin 2006. Même si nous ne pouvons pas parler d'*Agenda 21* transfrontalier, nous avons une orientation claire vers de nouvelles formes de pratiques notamment touristiques dont les caractéristiques seront les mêmes de part et d'autre des frontières. Par ailleurs, ce Schéma de Développement Durable est dans la continuité des engagements des Etats à travers la Convention Alpine<sup>8</sup>.

Sur les dix stratégies<sup>9</sup> définies dans le cadre de ce schéma transfrontalier, quatre concernent directement l'espace touristique :

- ✓ *Renforcer notre identité commune par les échanges autour de la valeur symbolique du Mont Blanc,*
- ✓ *Réorienter notre tourisme vers un tourisme durable, diversifié, respectueux du territoire et de ses composants,*
- ✓ *Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel,*
- ✓ *Faciliter les communications entre les vallées tout en diminuant les nuisances liées aux déplacements motorisés.*

La vallée de Chamonix, Courmayeur et la Commune de Bourg Saint-Maurice ont déjà développé un projet dans le sens du quatrième point. Avec un co-financement dans le cadre du Projet d'Intérêt Communautaire (PIC) Interreg IIIA, des transports en communs gratuits sont mis à la disposition des hôtes touristiques pour les inciter à ne pas prendre leurs voitures. En Savoie, ce dispositif a permis dans la vallée des Glaciers de bloquer la circulation automobile en aval en période estivale en imposant le bus comme mode de déplacement exclusif. Sur Courmayeur, le programme concerne le réseau de bus publics. Dans la vallée de Chamonix, les hôtes ont la gratuité sur les bus et sur la voie de chemin de fer à crémaillère sur la portion Les Houches- Vallorcine. Notons au passage que la ligne se poursuit jusqu'à Martigny côté Suisse, mais la gratuité n'a pas de dimension transfrontalière ici.

L'*Espace Mont Blanc* est la traduction en matière de coopération transfrontalière d'une logique spatiale convergente où le tourisme constitue la principale dynamique. Force et faiblesse par rapport à un espace naturel hors norme.

## Conclusion

Un espace touristique transfrontalier dont la polarité est le Mont Blanc existe. Les disparités entre les versants sont fortes notamment entre les zones faiblement équipées notamment côté Suisse et les pôles de tourisme de masse que ce soit en France ou dans le Val d'Aoste notamment Courmayeur.

Il n'existe pas de territoire institutionnel transfrontalier ni de territoire identitaire dont la référence commune l'emporte sur d'autres références. Par contre l'institutionnalisation des liens à travers la conférence transfrontalière *Espace Mont Blanc*, notamment avec l'étape du Schéma de Développement Durable transfrontalier permet l'observation d'un embryon de

<sup>7</sup> Mise en service en juin 2007.

<sup>8</sup> Convention-cadre signée en 1991 et ratifiée : F-1995, CH-1998, I-1999

Protocole additionnel « tourisme », signatures : CH et F-1998, I-2001 ; ratification : F-2001

Source : [www.convenzionedellealpi.org](http://www.convenzionedellealpi.org)

<sup>9</sup> Source : Espace Mont Blanc, Schéma de Développement Durable, 2007

territorialisation dans la logique des territoires comme projet politique. Néanmoins, l'Italie n'a toujours pas ratifié le protocole additionnel de la Convention de Madrid de 1981, ce qui bloque pour le moment les perspectives de créer une institution transfrontalière avec une personnalité morale et un budget autonome comme peuvent l'être les Groupements Européens de Coopération Transfrontalière (GECT). Les décisions communes prises dans le cadre de l'*Espace Mont Blanc* dépendent toujours de la bonne volonté de chaque partenaire concernant leurs exécutions.

Au demeurant, les subventions européennes dans le cadre d'Interreg et aujourd'hui dans le cadre de l'Objectif 3<sup>10</sup> (2007-2013) ont des règles suffisamment contraignantes pour que des convergences se mettent en place. L'apparition des marqueurs territoriaux de part et d'autre des lignes frontières permet d'évaluer le processus de territorialisation politique. Ce processus sera nécessairement long du fait de la complexité des territoires frontaliers et des décalages temporels en matière de convergence européenne entre la France, l'Italie et la Suisse.

L'aboutissement du débat actuel sur le classement ou non du Mont Blanc au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO est déterminant. Une issue positive accélérerait la convergence territoriale tout en complexifiant les perspectives de développement durable avec l'hypothèse d'une augmentation de la fréquentation touristique.

### **Bibliographie**

Debarbieux B., 1990, *Chamonix – Mont Blanc, les coulisses de l'aménagement*, Presse Universitaire de Grenoble, 176 p.

Di Méo G., 2001, *Géographie sociale et territoires*, Nathan université, 317 p.

Groupe RITMA, 2001, *Regards croisés sur les territoires de marge(s)*, Presse Universitaire de Strasbourg, 239 p.

Moullé F., 2003, *Dynamiques transfrontalières et identités territoriales. L'exemple des Alpes de Savoie, de la Suisse Romande et du Val d'Aoste*, Presses Universitaires du Septentrion, 2003, 473 p.

Moullé F., 2002, *L'Espace Mont-Blanc (E.M.B.), une stratégie décentralisée de maîtrise d'un espace transfrontalier*, Revue Mosella, Tome XXVI – n° 3-4, pp. 99-107.

---

<sup>10</sup> Stratégie de l'Union européenne – Lisbonne-Göteborg – Objectif 3 : La coopération européenne avec trois volets : coopérations transfrontalières, coopérations transnationales, coopérations interrégionales.